

RESUME DU TRAITE DE COPENHAGUE SUR LE CLIMAT – VERSION 1.0

Proposition pour un accord de Copenhague par les membres de la communauté des ONG¹

I. L'accord dont le monde a besoin

Les changements climatiques ne sont pas seulement une tragédie humaine. Ils modifient les fondements de la vie sur notre planète. Nous savons que notre fenêtre d'opportunité pour limiter le dérèglement climatique est en train de se fermer. C'est pour ces raisons qu'une coopération et un engagement internationaux sans précédent s'imposent.

Nous **devons** et nous **pouvons** progresser bien plus rapidement pour mettre le monde sur la voie d'un développement sobre en carbone qui soit ambitieux, efficace et équitable, et qui garantisse le droit à la survie des plus vulnérables.

Le Traité de Copenhague sur le climat est un premier jet de ce à quoi l'accord de Copenhague devrait ressembler. C'est un **travail en cours**. Si les ambitions en matière d'objectifs et les scénarios de réduction des émissions ne changeront pas, les détails évolueront probablement au fur et à mesure des négociations. Le but de ce traité est d'encourager et provoquer les pays pour qu'ils réfléchissent sérieusement au niveau d'ambition, à la portée, et aux détails sur lesquels ils doivent se mettre d'accord à Copenhague, le chemin à prendre pour y parvenir et les suites à donner.

Le Traité de Copenhague sur le Climat qui doit être adopté par l'ensemble des Etats, lie la nécessité d'une action ambitieuse et urgente pour l'adaptation et la réduction des émissions - sur la base de la science et de l'équité - avec la transformation technologique, la préservation des forêts et l'accélération du développement durable.

Cette proposition des ONG témoigne du fait qu'il est possible aujourd'hui d'établir un traité de Copenhague sur le climat. Tout ce qu'il faut, c'est que toutes les Parties fassent preuve d'une ouverture d'esprit et d'une réelle implication pour conclure un accord équitable, cohérent avec la science, et qui intervienne à temps pour limiter l'augmentation mondiale des températures moyennes à un niveau bien en dessous du seuil de danger des 2° C.

Parvenir à cette interprétation commune des changements climatiques entre 192 pays signifiera que le monde a commencé à apprendre à gérer la planète. L'échec à négocier un accord fort et efficace à Copenhague accélèrera la multiplication des compétitions entre

¹ Greenpeace, le WWF, IndyACT, la Ligue des activistes indépendants, Germanwatch, la Fondation David Suzuki, le Centre national écologique d'Ukraine et des experts individuels du monde entier

entités plus petites, des guerres pour les ressources, les bouleversements de toute sorte, les flux de réfugiés et les catastrophes naturelles.

Un tel accord à Copenhague marque un petit pas pour les gouvernements mais un grand pas pour l'humanité.

Les auteurs

Ce document a été rédigé par des individus du monde entier, reflétant les contextes et les débats nationaux, avec la conscience qu'une transformation est requise. Dans de nombreux cas, ce document fournit plus de détails que n'est susceptible de contenir l'accord de Copenhague. Mais les éléments essentiels donnent une idée de ce qui devrait être décidé en décembre. Ces détails sont résumés ci-dessous.

II. A quoi ressemble le traité ?

Le traité part du principe que l'ensemble des individus, l'ensemble des nations et des cultures ont le droit à la survie, au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

L'accord final doit trouver un équilibre entre les besoins d'action de court terme et les certitudes et visions de moyen et long terme sur tous les aspects du plan d'action de Bali. Il doit être **légalement contraignant**. Il doit être ambitieux tout en protégeant les populations les plus pauvres. Il ne doit pas y avoir de compromis entre l'ambition et l'équité.

La **vision partagée** trace les grandes lignes de l'effort international requis pour s'attaquer sérieusement au dérèglement du climat tout en atteignant des objectifs de développement durable. Elle résume les objectifs généraux mondiaux de long terme pour les quatre composants - l'atténuation, l'adaptation, la technologie et la finance – en indiquant la marche à suivre pour transformer l'économie mondiale en une économie zéro carbone dans les décennies à venir, notamment une réduction des émissions mondiales d'au moins 80% par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2050. Elle amènera davantage d'équité et de droits à la survie pour les pays, communautés, cultures et écosystèmes, ainsi que le droit de se développer de manière durable conformément aux principes de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). L'accord rend ensuite opérationnelle la vision partagée pour une période d'engagement de 5 ans, de 2013 à 2017, qui sera suivie d'autres périodes quinquennales, pour les 4 composants.

La structure légale du traité

Le Traité de Copenhague sur le climat devrait être composé de trois parties: un amendement au Protocole de Kyoto, un nouveau Protocole de Copenhague, et une série de décisions par l'organe suprême de la convention et son protocole.

Le Protocole de Copenhague et celui, amendé, de Kyoto devraient être considérés comme un ensemble présentant une réponse de la communauté internationale à la menace d'un dérèglement climatique dangereux.

Les décisions de la Convention et du Protocole devraient poser les fondements pour une action précoce et immédiate requise jusque 2012 pour l'atténuation et l'adaptation, notamment certaines des décisions qui devront être adoptées par les parties du Protocole de Copenhague à la COP16.

Le budget carbone mondial

L'ambition générale de l'accord de Copenhague doit être de limiter l'augmentation globale des températures moyennes bien en-deça **de 2°C** par rapport au niveau pré-industriel, pour éviter un dérèglement climatique catastrophique.

Le monde doit rester dans les limites d'un budget carbone maximum. Celui-ci correspond à un seuil de concentration gaz à effet de serre (GES) que la planète peut supporter sans que cela provoque d'instabilité.

Le budget carbone annuel de la planète, pour l'ensemble des GES ne devra pas dépasser en 2020 les 36.1 Gt équivalent CO₂ (émissions de giga tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre), ce qui correspond approximativement aux niveaux de 1990. Ce budget devra être réduit à 7.2 Gt CO₂ en 2050, soit 80% en dessous du niveau de 1990.

Pour que le taux de réduction annuel entre 2010 et 2050 soit atteignable, le total des émissions globales de GES devrait atteindre son pic pendant la période d'engagement de 2013-2017, puis commencer à décliner. Le scénario devrait être le suivant:

- Les émissions de GES industrielles et des carburants fossiles des pays industrialisés devront rapidement diminuer drastiquement, et être quasiment stoppées d'ici à 2050,
- Les émissions dues à la déforestation devraient être réduites mondialement d'au moins 75% ou plus d'ici à 2020,
- Dans les pays en développement, le pic des émissions de GES dues à l'industrie et aux carburants fossiles des pays en développement doit être atteint avant 2020 puis décliner ensuite, d'où la nécessité que les pays industrialisés s'engagent de manière contraignante à leur fournir un soutien significatif.

●La responsabilité historique

Tous les pays doivent participer aux efforts pour éviter des impacts dangereux d'un dérèglement du climat incontrôlé. Cependant, la plus grande part de responsabilité pour rester dans les limites du budget carbone incombe aux pays industrialisés, qui doivent à la

fois réduire leurs émissions domestiques et aider les pays en développement à accéder à un développement sobre en carbone.

Etant donné que jusqu' à maintenant, c'est l'usage excessif de carburants fossiles par les pays industrialisés qui est responsable du caractère restreint du budget carbone, ces pays se doivent d'assurer aux pays en développement un soutien financier, technologique et de formation qui puisse être suivi et mesuré, afin de leur garantir les moyens de rester dans la limite de ce budget carbone.

Cependant, pour atteindre cette réduction nécessaire des émissions, les pays en développement les plus avancés doivent également répondre à l'appel à l'action. Par conséquent, le traité expose leurs responsabilités communes mais différenciées et les détails des soutiens qui doivent être assurés.

Les nouveaux pays industrialisés comme Singapour, la Corée du Sud et l'Arabie Saoudite devraient eux aussi s'engager à des actions contraignantes dans le sens des principes de la Convention que sont la responsabilité commune mais différenciée et les capacités respectives à agir. Les critères de désignation des nouveaux pays industrialisés devront être négociés à Copenhague.

III Termes et obligations clefs

Le Traité de Copenhague sur le climat pose les objectifs et les responsabilités pour les pays industrialisés et en développement. Il suggère également de nouveaux systèmes institutionnels et de gouvernance dans la CCNUCC.

Pays industrialisés

Dans le traité, les pays industrialisés ont la double obligation d'assumer leur responsabilité générale pour maintenir les émissions dans la limite du budget carbone mondial et garantir que l'adaptation aux impacts des changements climatiques soit possible pour les plus vulnérables. Cette double obligation prend la forme de réduction d'émissions et de soutien aux pays en développement.

Ce groupe doit s'engager vers un scénario d'émissions qui contient des objectifs de réduction des émissions d'au moins 40% par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2020 et d'au moins 95% en dessous du niveau de 1990 pour 2050. Cela signifie des émissions de carbone ne dépassant pas les 11.7 Gt équivalent CO₂ en 2020 et 1.0 Gt équivalent CO₂ en 2050. Les émissions des secteurs maritimes et aériens devraient être incluses dans leurs objectifs de réduction.

Cela requiert un glissement rapide d'un modèle de croissance fortement carboné à un modèle de développement durable nul en carbone. Pour mettre en place les institutions et

politiques nécessaires à une telle transformation, chaque pays industrialisé devra préparer un Plan d'action zéro carbone (ZCAP pour Zero Carbon Action Plan).

Ces plans précisaient comment un pays répondrait à ses obligations, en traçant le scénario d'émissions du pays en accord avec l'objectif mondial de réduction pour 2050 et listant les actions qui garantiront que le pays atteindra ses objectifs légalement contraignants dans le court terme et qu'il ne dépassera pas le budget carbone des pays industrialisés dans le long terme. Ils décriraient également comment un pays propose de répondre à ses obligations en terme de soutien financier, technologique et de renforcement de capacité, notamment sa part des 115 milliards d'Euros de financement annuels nécessaires.

Le plan serait soumis à – et examiné par – le **Comité Climat** de Copenhague (CCF pour Copenhague Climate Facility – voir ci dessous) nouvellement créé pour garantir qu'ils répondent à leurs obligations. Le CCF aurait le pouvoir de recommander des actions supplémentaires et réclamer des pénalités s'il n'est pas satisfait.

Afin de garantir que les pays industrialisés atteignent leur engagements de réductions d'émission et de soutien aux pays en développement, les pays industrialisés devraient être sujets à un régime de conformité bien plus stricte dans ces deux domaines, comprenant des pénalités financières et des mécanisme d'alerte précoce.

Pays en développement

L'action des pays en développement doit avoir pour but d'atteindre les réductions d'émissions nécessaires pour rester en conformité avec le budget carbone global, tout en menant à une éradication de la pauvreté, à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire et en garantissant un droit général au développement durable. Le groupe des pays en développement formulera un objectif pour rester dans le budget carbone mondial.

Les pays en développement doivent limiter la croissance de leurs émissions à travers des Actions d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA pour “nationally appropriate mitigation actions”) soutenues par les pays industrialisés. Les pays en développement avancé devraient intégrer leur NAMAs dans des **plans d'actions sobres en carbone (LCAP pour Low Carbon Action Plans)**, qui définiraient un plan national pour une économie sobre en carbone sur le long terme. Ces plans devraient démontrer la nécessité d'un soutien financier, technologique et de renforcement de capacité de la part des pays industrialisés pour atteindre les objectifs de long terme.

Elaborées sur la base des situations nationales, ces actions comprendront probablement des politiques, mesures et peut être des accords sectoriels. Un processus devra être mis en place pour faire correspondre les besoins des pays en développement au soutien que devront fournir les pays industrialisés. Des actions et soutiens décidés conjointement seront ensuite inscrits dans un registre d'actions et de soutiens. Un système solide sera mis en place pour mesurer, notifier et vérifier de telles actions.

Le plan devra s'attaquer aux secteurs les plus polluants dans le pays tout en considérant également et entre autre les problèmes de déforestation, de transport, du bâtiment. Les pays industrialisés devraient engager des financements considérables pour couvrir l'ensemble des coûts de préparation de ces plans, immédiatement en 2010.

Les autres pays en développement moins avancés devront également être encouragés à soumettre des actions et des plans sur la base de leurs capacités respectives et doivent bénéficier du soutien nécessaire. Cela concerne les Pays les moins avancés (PMA) et les Petits Etats insulaires en développement (PEID) qui, bien que ne contribuant pas de manière significative aux émissions globales, ont déjà montré leur leadership en s'orientant vers une économie sobre en carbone.

Institutions

Une nouvelle institution sera requise pour garantir que les pays industrialisés répondent à leurs obligations et que les actions d'adaptation et d'atténuation sont bien mises en oeuvre dans les pays en développement. Cela ne peut être accompli par un ensemble fragmenté d'institutions déjà existantes. La nouvelle institution devrait aussi superviser un **Objectif de Développement Technologique** (TDO pour Technology Development Objective), pour garantir la diffusion et le transfert des technologies propres en carbone disponibles actuellement et pour accélérer le développement de la future génération de technologies.

Le nouveau **Comité Climat de Copenhague** (CCF) serait un mécanisme financier et technologique amélioré s'inspirant des expériences d'institutions déjà existantes. Le processus de décision au sein de cette structure devrait être démocratique avec une représentation équitable et équilibrée des régions, garantissant une représentation significative des pays en développement et une représentation officielle des acteurs pertinents.

Le CCF opèrera sous la supervision et l'autorité de l'organe suprême du Protocole de Copenhague et constituera en:

- *Un comité exécutif et quatre bureaux* (adaptation, atténuation, REDD, technologie) avec un pouvoir de décision collectif ;
- *Des groupes techniques* qui assisteront les quatre bureaux;
- *Un Secretariat* et un ou plusieurs *administrateurs ou trésoriers*, sans pouvoir de décision;
- *Un comité de notification et de revue* (**Reporting and Review committee**), qui abrite les fonctions de rédaction de rapport, suivi, revue, analyse et vérification du Protocole de Copenhague.

Cadre pour l'action en matière d'adaptation

L'accord de Copenhague devrait comprendre un **Cadre pour l'action en matière d'adaptation** pour renforcer les activités internationales vouées à faciliter la programmation et la mise en oeuvre de l'adaptation et échanger les savoirs et les expériences entre toute les Parties.

Ce cadre devrait fournir un accès facile et direct au soutien pour les pays, populations et communautés les plus vulnérables. Cela garantirait un niveau d'implication maximal des communautés locales et nationales et l'appropriation par ces dernières de tous les aspects du programme d'adaptation et de mise en oeuvre. Il devrait également promouvoir une approche intégrée qui renforce la résistance aux changements climatiques des populations pauvres, en particulier les femmes, enfants, peuples indigènes et celles qui sont particulièrement affectées. Un bon suivi et une bonne évaluation, basés sur les expériences propres au pays, garantirait le développement d'un programme efficace d'adaptation et sa mise en oeuvre.

Le Cadre pour l'action en matière d'adaptation aurait pour fonction en particulier de:

- Fournir des financements bien plus importants que ceux existant actuellement, sous la forme de versements périodiques de subventions aux pays en développement, en particulier les PMA, PEID et les pays d'Afrique sujets aux sécheresses, inondations et à la désertification ainsi qu'à d'autres pays extrêmement pauvres et vulnérables, pour la planification et la mise en oeuvre de l'adaptation. Cela servirait à la fois pour les besoins urgents et immédiats et pour une adaptation de long terme. Ces versements seraient basés sur des Mécanismes de Coordination Nationaux (In-country Coordinating Mechanism - ICM) transparents et participatifs pour préparer et mettre à jour la planification et évaluer la mise en oeuvre.
- Etablir un Mécanisme d'assurance au risque climatique pour couvrir les pertes dues aux impacts de grande échelle tels que les cyclones tropicaux et faciliter les projets d'assurance, tels que les micro-assurances.
- Mettre en place un processus pour développer les modalités de compensation et de réhabilitation face aux impacts se déclarant lentement, tels que l'augmentation des niveaux de mer, qui ne peuvent pas être traités par des mesures d'adaptation ou des assurances.

Les financements pour le cadre d'action d'adaptation viendront principalement à travers le Bureau d'Adaptation du Fonds de Copenhague pour le climat.

Coopération technologique

Une révolution mondiale dans la technologie et dans la coopération technologique est nécessaire pour accélérer l'innovation, la démonstration et le déploiement, et garantir que tous les pays aient accès à des technologies propres et abordables.

Pour réussir cette révolution à l'ampleur et la vitesse nécessaires, une nouvelle approche sera requise: la CCNUCC doit avoir le mandat de mener une série de Programmes d'Action Technologiques tout en incitant aux initiatives bilatérales et du secteur privé. Par conséquent, le Comité climat de Copenhague et son Bureau Technologie devraient coordonner la mise en oeuvre d'un mécanisme technologique robuste et reposant sur des objectifs, qui créé un effet de levier pour une série d'activités dans ce domaine.

Définir un Objectif de Développement Technologique (TDO pour Technology Development Objective) aidera à orienter, transférer et conduire les Programmes d'Action Technologique. Il devrait :

- augmenter les financements d'un facteur deux minimum par rapport au niveau actuel d'ici à 2012 et quatre d'ici à 2020 pour la recherche liée à l'atténuation et l'adaptation, le développement et la démonstration des technologies, en se concentrant sur les initiatives bilatérales et multilatérales;
- atteindre l'objectif qu'au moins deux tiers de la demande d'énergie primaire mondiale soit satisfaite par des sources d'énergies renouvelable d'ici à 2050, avec l'objectif intermédiaire d'au moins 20% d'ici à 2020;
- améliorer l'intensité énergétique mondiale d'au moins 2,5% par an jusque 2050; et
- sécuriser l'accès aux services d'énergie moderne pour toutes les populations d'ici à 2025, sans les « verrouiller » dans une voie de développement à forte intensité de GES.

Finance

La mise en oeuvre du Traité de Copenhague sur le Climat requiert des ressources financières importantes. Ces ressources doivent être nouvelles et supplémentaires. Une part substantielle de celles-ci devra être affectée via le Comité climat de Copenhague et utilisée – en particulier en ce qui concerne l'atténuation - pour catalyser les investissements privés.

Les ressources financières seront utilisées pour l'atténuation, la coopération technologique, l'innovation et l'adaptation dans les pays en développement, ainsi que dans la protection des forêts. Globalement les pays industrialisés devront mobiliser au moins **160 milliards d'US\$ par an sur la période 2013-2017**, chaque pays assumant la responsabilité d'une portion évaluée de cette somme, dans le cadre de ses obligations nationales pour la même période. Ces engagements seraient mesurés, notifiés et vérifiés à travers la CCNUCC.

La principale source de revenu sera la **mise en enchère d'environ 10%** des permis d'émissions des pays industrialisés. Elle sera complétée par des prélèvements internationaux sur les secteurs maritimes et de l'aviation, voire par une partie du revenu issu des mises aux enchères nationales sur la base d'un ensemble de critères CCNUCC convenus. Une part limitée pourrait venir d'autres moyens, si ces derniers remplissent les critères.

La grande majorité de ces 160 milliards d'US\$ par an devra être déposée dans le Comité climat de Copenhague pour le Climat et allouée par les quatre bureaux comme suit:

- 56 milliards d'US\$ par an pour les activités d'adaptation
- 7 milliards d'US\$ par an pour un mécanisme d'assurance multilatéral;
- 42 milliards par an pour réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD pour Reduced Emission from Deforestation and Degradation); et
- 55 milliards de US\$ par pour l'atténuation et la diffusion de technologie

Réduire la déforestation

Etant donné que la destruction des forêts est responsable de près de 20% des émissions mondiales, il est impératif que les actions de réduction des émissions dues à la déforestation soient intégrées à l'accord de Copenhague. Cela doit être fait d'une manière qui promeuve la protection de la biodiversité et le respect total des droits des peuples locaux et indigènes. Les pays devraient s'engager à réduire leurs émissions dues à la déforestation à 1 Gt équivalent CO₂ ou moins d'ici à 2020, soit 75% en dessous des émissions estimées de 1990, avec l'idée d'éliminer quasiment toutes les émissions des forêts induites par l'homme d'ici à 2030.

Un mécanisme REDD devrait être établi et dirigé par le bureau REDD du Comité climat Copenhague. Les pays en développement devraient développer des Plans d'Action Nationaux sur la REDD et devraient recevoir un soutien financier pour:

- a) réduire les niveaux nationaux d'émission par rapport à un scénario tendanciel scientifiquement rigoureux;
- b) mettre en oeuvre et rendre mesurables les progrès vers les objectifs identifiés dans les Plans REDD, notamment prévenir l'augmentation des émissions futures dans les pays qui ont un faible taux historique de déforestation mais qui sont jugés à risque; et
- c) les efforts immédiats de renforcement de capacité, jusque et au delà de 2012, pour mesurer, contrôler, notifier et vérifier les réductions d'émissions de GES ou, sur une base de transition, les zones de forêt dégradées ou déforestées.

Instruments du marché carbone

Le Mécanisme de développement propre (MDP) doit être fondamentalement restructuré pour mieux favoriser un développement durable, et être limité aux Pays les Moins Avancés et autres pays en développement ayant de faibles capacités d'action. Pour les pays en développement avancés, de nouveaux mécanismes de marché carbone devraient être lancés, incitant à la planification pour un développement de long terme faiblement carboné.